

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 19 juin 2017 à 19 heures

Le 19 juin deux mil dix-sept à 19 heures,
Le conseil Municipal de la commune de FLAVIAC dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gérard Béal, Maire, en session ordinaire.

Convocation : 15/06/17

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Nombre de votants : 13

Présents : AUDINOS Maryvonne, BÉAL Gérard, CHAMP Luc,
CONSTANT Michel, HILAIRE Valérie, MARCHOIS Fabrice, MARTIN
Aline, PERRET Didier, QUATREMERE Gilles, RICHARD Evelyne,
TONKENS Gerben, VICENTE Georges.

Absent(e)s : MALEGUE Claude, RUBINI Morgane, STABLO Marielle,

Pouvoir(s) : MARTIN Aline à HILAIRE Valérie

Secrétaire de Séance : HILAIRE Valérie

Approbation des compte-rendu du précédent conseil municipal :

Après délibération le compte-rendu du 15 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

Approbation du PLU : La limitation de la croissance démographique a été imposée par les services de l'Etat, compte tenu de la croissance passée jugée trop forte sur la commune. C'est justement car il n'y a ni SCOT ni PLH que l'Etat a souhaité réduire drastiquement le développement démographique, dans l'attente d'une stratégie à l'échelle du bassin de vie.

D'une manière générale, ce PLU a été conçu dans une logique drastique de la consommation d'espace ; de nombreuses zones précédemment constructibles ou à urbaniser ont donc été déclassées.

M. Le maire soumet à l'assemblée le document final du PLU pour approbation.

Le conseil municipal rappelle une nouvelle fois son opposition au taux de 0.8% imposé par l'Etat et considère que ce taux est largement insuffisant eu égard à l'évolution de la population constatée ces dix dernières années.

Après délibération le PLU est approuvé par : 10 voix POUR – 1 voix CONTRE (Fabrice MARCHOIS) – 2 ABSTENTIONS (Didier PERRET – Evelyne RICHARD).

M. Gilles QUATREMERE quitte la séance pour raisons personnelles à 19h45.

Rythmes scolaires : M. le Maire cède la parole à Mme Valérie HILAIRE qui informe l'assemblée des nouvelles dispositions offertes par le Gouvernement en matière de rythmes scolaires. Dans l'attente du décret, les acteurs locaux (enseignantes, délégués de parents d'élèves et représentants de la municipalité) toujours dans un souci constant de l'intérêt des enfants, sont favorables à un retour à la semaine de 4 jours. Le conseil municipal par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION (Fabrice MARCHOIS) valide cette proposition.

Création de poste d'adjoint administratif à temps non complet : Monsieur le Maire cède la parole à M. Michel CONSTANT qui propose au Conseil Municipal de procéder à la création d'un emploi d'Adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet à raison de 27 heures 90 par semaine sur l'année civile pour : accueil, gestion agence postale communale, secrétariat.

Il précise que compte tenu des difficultés rencontrées dans la gestion de l'accueil du public à l'agence postale communale et au secrétariat de mairie, il convient de renforcer les effectifs.

Il souligne que la commune ne dispose pas de suffisamment d'éléments de la part de La Poste pour qu'il soit procédé à un recrutement statutaire. Compte tenu de ce manque d'informations sur la pérennité de ce poste sur plusieurs années, et considérant que l'ouverture et la fermeture de l'agence postale relèvent d'une décision de la Poste, Monsieur le Maire souhaite que cet emploi soit pourvu en application de l'article 3-3 5°.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire de créer un emploi permanent d'adjoint administratif de 2ème classe

Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet :

Monsieur le Maire cède la parole à M. Michel CONSTANT qui informe le Conseil Municipal que compte tenu de l'augmentation du nombre d'enfants présents, en garderie périscolaire, il convient de renforcer les effectifs.

Il propose au conseil Municipal de créer un emploi d'Adjoint d'animation des Écoles Maternelles à temps non complet à raison de 7 heures 10 par semaine annualisées sur l'année scolaire pour :

- Garderie périscolaire
- Restauration scolaire

Le Maire informe que ne disposant pas de suffisamment d'éléments relatifs à la pérennité de ce poste, et considérant que l'ouverture et la fermeture de classes relèvent d'une décision de l'inspection académique, il

convient d'être vigilant sur les modalités de recrutement. Il propose que cet emploi soit pourvu en application de l'article 3-3 5° de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984.

Après discussion et délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire de créer un emploi permanent d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe,

Création d'un poste d'adjoint technique :

Monsieur le Maire cède la parole à M. Michel CONSTANT qui informe que ne disposant pas de suffisamment d'éléments relatifs à la pérennité de ce poste, et considérant que l'ouverture et la fermeture de classes relèvent d'une décision de l'inspection académique, il convient d'être vigilant sur les modalités de recrutement. Il propose que cet emploi soit pourvu en application de l'article 3-3 5° de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984.

Il propose au conseil Municipal de créer un emploi d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 13,50 heures par semaine annualisées sur l'année scolaire pour :

- Garderie périscolaire du soir
- Entretien de l'école élémentaire

Il informe le Conseil Municipal que compte tenu de l'augmentation du nombre d'enfants présents, en garderie périscolaire, ainsi que la nécessité de procéder au ménage de l'école élémentaire, il convient de renforcer les effectifs.

Après discussion et délibération, Le Conseil Municipal, unanime, décide :

- d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire de créer un emploi permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Avant projet Place Jean Jaurès : Monsieur le Maire présente au conseil municipal qui l'accepte par 11 voix POUR et 1 voix CONTRE (Didier PERRET) l'avant-projet d'aménagement de la place Jean Jaurès établi par le paysagiste Jean-Marc Viot.

Travaux de démolition des garages au Gaucher : Monsieur le Maire cède la parole à M. Michel CONSTANT qui informe l'assemblée que les locaux de stockage situés sur la partie sud du bâtiment communal du Gaucher présentent à ce jour des risques d'effondrement.

Il propose la démolition de ces garages et présente les offres pour les travaux d'évacuation à réaliser dans les meilleurs délais. Après délibération et à l'unanimité, il est décidé de confier à l'entreprise Bernard et Martel les travaux de démolition des garages situés au Gaucher pour un montant HT de 4 768 euros.

Avis PPRi : Monsieur le Maire rappelle que le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la commune de FLAVIAC (PPRi), prescrit par arrêté préfectoral en date du 17 janvier 2014, arrive dans sa phase préalable de mise à l'enquête publique.

Par ces motifs, il revient au conseil municipal d'émettre un avis sur le projet.

Après étude du dossier, l'assemblée émet un avis favorable avec l'observation suivante :

- « il serait opportun de s'interroger sur la manière de réglementer les secteurs urbanisés situés dans les zones enclavées »

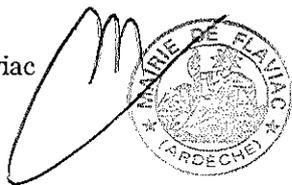
Subvention association Flaviac And Co : Monsieur le Maire cède la parole à Mme Valérie HILAIRE qui présente la demande de subvention formulée par l'association Flaviac and Co pour l'organisation d'une fête prévue le 1^{er} juillet. Après examen de la demande et délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'allouer une subvention d'un montant de 1 200 euros à l'association Flaviac and Co.

Divers :

- Soirée familiale : 6 juillet au Gaucher
- Tennis : remplacement du grillage
- Conseil municipal des enfants : Mme Valérie HILAIRE expose les principaux thèmes évoqués par les jeunes conseillers municipaux : la sécurité autour de l'école, l'aménagement du Parc Changeat, la création d'une piste cyclable, la propreté du village.
- Cantine : une réflexion est en cours sur l'organisation des inscriptions au service de restauration scolaire
- Locaux scolaires : étudier des aménagements pour remédier aux températures élevées relevées dans les classes.
- Défibriateur : prévoir l'achat d'un second défibrillateur et envisager son installation à l'extérieur pour le rendre accessible à tout moment.

La séance est levée à 21h15

Gérard Béal,
Maire de Flaviac



Valérie Hilaire
Secrétaire